

Communiqué du 27 décembre 2008  
Création du Comité de Soutien Bretois  
aux inculpés du 11 novembre de Tarnac, Paris et Rouen

**I. Le Comité visera à soutenir moralement et matériellement les 9 personnes arrêtées le 11 novembre, dont 2 sont encore en prison aujourd'hui.** Le comité demande leur libération et la requalification des faits, des chefs d'inculpations et l'arrêt des procédures anti-terroristes. Il s'engage dans une défense commune des inculpés, quelque soient les chefs d'accusation retenus.

**II. Nous entendons nous mobiliser contre la construction politique d'un prétendu sujet terroriste.** Nous dénonçons la criminalisation des 9 personnes, accusées « d'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste ». Leur inculpation n'est pas anodine tant elle est liée à leur existence politique : ils cultivent, ils vivent en communauté, ils lisent, réfléchissent mais surtout ils écrivent. La personnalisation de l'affaire entend créer un nouvel ennemi intérieur en gestation depuis plusieurs années : « *l'anarcho-autonome* ».

En 2007, la SNCF recensait vingt sept mille actes de malveillance contre le réseau ferré. Nous refusons la criminalisation de la pratique politique du sabotage, moyen d'action encore courant lors des mouvements sociaux. Cette forme de contestation est en passe d'être présentée comme un outil terroriste et d'être progressivement perçue comme telle par la population.

Nous contestons l'acharnement politique à l'œuvre. Il constitue une profonde attaque à l'égard de pratiques alternatives. Nous ne pouvons admettre la répression préventive et la criminalisation de l'intention existant contre toute forme de subversion sous prétexte qu'elle serait « *en vue d'une entreprise terroriste* ».

**III. Nous désirons enrayer la fabrication médiatique du terrorisme à partir d'un fait divers.** Et par là, nous entendons dénoncer la servilité des mass médias envers le pouvoir politique et la mise en divertissement, au service de la spectacularisation de notre quotidien. Les journaux écrits, télévisés et radiophoniques ont organisé l'évènement en trois temps.

Le premier temps a consisté pour certains médias à relayer sans vergogne la thèse du ministère de l'intérieur, attribuant l'étiquette de la culpabilité aux neuf inculpés encore non jugés. Le verdict médiatique devance alors le jugement de l'affaire.

Dans un second temps, l'enquête déraile. Certains éléments rendus publics de manière trop hâtive par les organes de presse s'estompent. Rien ne semble pouvoir leur être reproché. Alors, « *des terroristes vraiment ?* » s'interroge la presse écrite. Après avoir donné les réponses, les médias s'interrogent.

La sympathie envers les inculpés faisant chemin dans la société civile, les postures médiatiques se distendent dans un troisième temps. Tentative de mea culpa suite à un matraquage médiatique des esprits pour certains journaux de gauche. Acharnement pour d'autres.

**IV. Par ailleurs, cette affaire opère un détournement médiatique et occulte la crise financière en cours.** A l'heure où les institutions réinjectent l'argent public dans les organismes financiers en déroute, renversant ainsi en quelques semaines les fondements de l'idéologie néo-libérale, rien de tel qu'un terroriste pour détourner le regard. Au moment où les licenciements s'intensifient, celles et ceux inculpés d'avoir débranché quelques trains, rendus coupables d'œuvrer quotidiennement à changer un monde si (im-)parfait, encourent une peine de 20 ans de prison.

Quand bien même auriez-vous eu un doute sur les accusations portées aux inculpés dans cette affaire en lisant ce communiqué, soyez rassuré : l'absence de preuves constitue encore pour l'heure la preuve la plus solide de leur culpabilité... **La seule.**